LA COLÈRE. — Le prévenu, Albert Doutreligne, vit avec une demoiselle Baudry, dont les parents, habitant rue Marceau, à Roubaix, refusent de consentir au mariage, à cause des mauvais renseignements fournis sur le jeune homme. Le 15 août, celui-ci vint chez les époux Baudry et leur chercha querelle à ce sujet : il bouscula M. Emile Baudry, lui porta plusieurs coups de poing à la figure et le frappa avec une scie qu'il trouva dans un coin de la chambre ; Mme Baudry, née Elise Boite, reçut un coup de tranchet à la main. Ce qui montre les violences exercées, c'est cette déclaration d'une dame, Sidonie Dupré, qui, entrant quelques instants après dans la maison, vit le plancher rempli de sang. Doutreligne a déjà été plusieurs fois condamné pour vol et pour coups et blessures ; il lui est infligé, par défaut, un mois de prison.

POUR AVOIR SA FEMME. — Mme Guyot a quitté son mari depuis six mois et est allée habiter chez Mme Mathilde Deruytere, femme Desmettre, ménagère, rue de Châtons, à Tourcoing ; cela ne fait pas l'affaire du mari qui, le 15 août, vers minuit, vint faire du tapage à la porte, adressant à sa moitié les épithètes les moins flatteuses ; puis il lança dans les carreaux plusieurs briques qui naturellement les brisèrent. Le mari y gagne une poursuite pour bris de clôture et tapage injurieux et une condamnation à vingt-quatre heures avec sursis et onze francs d'amende ; l'histoire ne nous a pas dit s'il avait retrouvé sa femme.

UNE AGRESSION A FLERS-BREUCQ. — Dans la soirée du dimanche 4 août, un jeune homme de Flers-Bourg, Augustin Martin, frappeur, âgé de 17 ans, s'en revenait tranquillement le long du pavé du Bourg, au Saint-Ghislain, avec son ami, Henri Detroy, lorsqu'ils firent la rencontre des frères Florimond et Camille Verbeke ceux-ci, qui en voulaient à Martin pour des démêlés de famille, se jetèrent sur lui, le traînèrent dans un champ où ils le terrassèrent et le rouèrent de coups. Les deux agresseurs sont très mal notés et ont chacun été condamnés quatre ou cinq fois pour coups et blessures ; Florimond Verbeke est en outre expulsé de France ; il encourt trois mois de prison par défaut, et son frère deux mois, également par défaut.

ENCORE UNE AGRESSION. — Nous sommes à la soirée du 15 août, qui paraît avoir amené beaucoup de rixes dans la région. M. Pierre Dhellin, tisserand à Linselles, sortait de chez lui, quand, sans aucune raison, son voisin, Louis Delbicque, 24 ans, teinturier, le traita de fainéant et le jeta à terre tandis qu'il le maintenait ainsi, il lui mordit le pouce droit et, d'un coup de dent sec, arracha l'ongle. S'il a fait cela, déclare-t-il, c'est qu'il redoutait d'être frappé et qu'il ne veut pas se laisser mourir sur terre. » Trois jours de prison avec sursis à Louis Delbicque.

PAS CONTENT. — Un voisin de M. Charles Knockaert, Henri Prouvost, rattacheur à Tourcoing, avait injurié Mme Knockaert ; furieux, M. Knockaert le reconnaît brutalement, ce qui le fait condamner par défaut à six jours de prison pour violences.

UN VOL DE CUIVRE. — Ferdinand B..., trente-six ans, journalier, rue de la Latte, à Tourcoing, travaillant chez M. Dal, papetier à Bousbecque, a volé du cuivre chez son patron et a essayé de le revendre : quinze jours de prison avec sursis.

FRAUDEUR RÉCIDIVISTE. — Il y a deux jours, le 6 novembre, Jules Duhamel, 29 ans, sans profession à Roubaix, rue de Beaurewart, était condamné pour fraude à six jours de prison avec sursis et cinq cents francs d'amende ; comme il avait la loi Bérenger, il sortait de suite de prison. Le soir même, à huit heures du soir, il était à nouveau arrêté à Leers, croisade Gossart, avec 5.000 allumettes belges qu'il venait d'aller chercher à la frontière. L'indulgence des juges a des bornes ; cette fois, Jules Duhamel attrape trois jours de prison et cinq cents francs d'amende, ce qui l'obligera à faire quatre mois de contrainte.

AFFAIRES DIVERSES. — Pélagie Fontaine, 23 ans, cuisinière à Roubaix, rue Gladstry, fraude de 1 k. de café, à Wattrelos, pavé des Ballons, le 4 novembre, vers six heures du soir, deux jours de prison et cinq cents francs d'amende. — Jérôme Chauvelier, 52 ans, sans profession ni domicile, vagabond, quinze jours de prison. — Paul Geister, infraction à la loi sur la résidence des étrangers, seize francs d'amende avec sursis. — Prosper Delacroix, 23 ans, journalier à Sainte-Luce-Lannoy, est accusé d'avoir tendu des lacets le 5 octobre, ce qui constitue un délit de chasse avec engins prohibés ; mais le fait n'est pas établi à sa charge, aussi est-il acquitté.

TRISUNAL DE SIMPLE POLICE DE LANNOY

Audience du vendredi 8 novembre 1901

Présidence de M. Poyen, juge de paix. — Ministère public : M. Jury, adjoint au maire de Lannoy. — Greffier : M. Duchaux. — Huissier : M. Hespel.

L'audience est ouverte à neuf heures et demie.

Voici les condamnations prononcées :

— Roulage. — Trois francs d'amende à Ch. Netinck, G. Deleroix, H. Hennion. — Un franc à J. Leurelan, J. Vaneste, A. Florin.

— Maraudage. — Trois francs à V. Torck, D. Lefard. — Un franc à L. Sours, V. Brouton, H. Hottebaert, E. Daleine.

— Divers. — Onze francs à Ch. Croes pour n'avoir pas soumis ses poids et mesures à la vérification ; six francs à Scufflaire pour avoir tenu irrégulièrement son registre de logeurs ; dix francs à Ch. Dumont pour jeu de hasard ; quinze francs à E. Mullez pour tapage injurieux. Dans la même affaire, J. Matin et M. Duez sont acquittés. Trois journées de travail à M. Vandecasteele et C. Debaisieux, pour violences.

M. Dewaele encourt deux francs d'amende pour ivresse, quinze francs pour tapage injurieux, un jour de prison pour violences ; et Ch. Vanderagh, cinq francs pour ivresse, quinze francs et un jour de prison pour tapage injurieux, cinq francs pour bris de mobilier et dix francs pour jet d'ordures.

L'audience a été levée à onze heures et demie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du vendredi 8 novembre 1901

Président : M. Eugène Dervaux
Assesseurs : MM. G. Lefebvre et E. Masure.

LE VIN DOIT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME FOURNITURE DE SUBSISTANCE ? — C'est cette question, posée au point de vue juridique, qu'est appelé à résoudre le Tribunal de commerce. Il s'agit en l'espèce, d'une demande d'admission au passif de la faillite Jadenne, demande formulée par MM. Deflorian, négociants en vin.

MM. Deflorian avaient vendu à M. Gadenne deux demi-barriques de vin dont le coût, 380 francs, n'avait pas été soldé.

En leur nom, Me Leroux expose que ses clients sont nantis d'une créance privilégiée ; pour ce dire, il invoque l'article 2101 du Code civil, article qui indique dans la nomenclature des créances privilégiées les fournitures de subsistances. Toute l'argumentation de Me Leroux tend à démontrer que le vin doit être considéré comme nécessaire à l'existence ; on objectera que, dans ce pays, la bière est la boisson la plus communément employée ; à cela on peut répondre que certaines personnes se voient, pour des raisons de santé, dans l'obligation de s'abstenir de bière et doivent par conséquent faire appel au vin.

C'est eu égard à ces considérations que Me Leroux demande l'admission de MM. Deflorian à titre privilégié.

Le syndic de la faillite, Me René Legrand, oppose que le vin est une fourniture de luxe et que, par conséquent, il ne peut être désigné par la dénomination : « Fournitures de subsistances » de l'article 2101 du Code civil.

Me Legrand conclut à l'admission de MM. Deflorian, non à titre privilégié mais simplement à titre chirographaire.

Aux juges, il appartient de dire si le vin doit être ou non considéré comme nécessaire à l'existence normale.

LA SAINTE-CÉCILE

LEERS. — La chorale l'« Echo de la Frontière » célébrera, dimanche prochain, la fête de Sainte Cécile. Voici le programme de l'audition qu'elle donnera à cette occasion, à la grand'messe, sous la direction de son chef, M. Constant Declercq : 1. « Kyrie », de Salomé ; 2. « Gloria », de Léo Delibes ; 3. « Credo », de Mazingues 4. A l'Offertoire, « O Fons Pietatis » pour basse, de Hyden, par M. Constant Declercq ; 5. « Sanctus », de Léo Delibes ; 6. « O Salutaris », de Hoemelle ; 7. « Agnus », de Léo Delibes.

CONCERTS & SPECTACLES

LE CONCERT DU 10 NOVEMBRE A L'HIPPODROME LILLOIS. — Nous donnons ci-dessous les noms des artistes dont le Cercle Philanthropique s'est assuré le concours : Mlle Maguéra, la si célèbre actrice, qui suffirait à elle seule à faire salle comble ; M. Baillard, du théâtre national de l'Opéra ; Mousseron, le poète mineur ; Paulus, le doyen de la chanson moderne ; Mme Taxil-Bot, la brillante artiste de nos fêtes de bienfaisance ; Mlles Marie et Luce Holbart, de toutes jeunes déclamatrices ; MM. Bringuez et Rousseau, si populaires à Lille. Un grand orchestre symphonique, composé de trente-cinq musiciens, des meilleurs professeurs de Lille, se fera entendre pendant le concert et son exécution fera sensation. Avec de tels éléments, il faut s'attendre à une affluence considérable. Aussi nous ne saurions trop engager les retardataires à se presser de retenir leurs places chez M. Larroche-Delattre, 13, Grande-Place, à Lille. Le programme ne sera vendu que dans la salle. Il a été arrêté de façon à ne froisser aucune opinion.

ROUBAIX. — Société de gymnastique l'« Ancienne ». — Samedi 9 novembre, à neuf heures, la société de gymnastique l'« Ancienne » offrira à ses membres honoraires et aux parents des gymnastes une fête de gymnastique en l'honneur des conscrits qui doivent partir prochainement au régiment. Le programme, composé par la Commission des fêtes, promet d'être des plus attrayants. Il sera suivi d'un bal de famille. Les intéressés qui n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation pourront se présenter au contrôle, où leur qualité sera facilement reconnue.

CAFÉ PANDORE Tous les Dimanches Grand Concert symphonique. Dimanche 10 Novembre, début de M. Lucien Foveau, chanteur de genre et de M. Edwars, équilibriste.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction : Louis Couvreur.

Bur. à 5 h. 1/2 Dimanche 10 novembre 1901 Rid. à 6 h.

Pour la première fois à Roubaix :

LES FIANCÉS D'ALBANO

grand drame à grand spectacle, en 5 actes et 6 tableaux.

Le spectacle sera terminé par :

LES SURPRISES DU DIVORCE

comédie en 3 actes. 95050

THÉATRE DE TOURCOING

Direction : Alexandre.

DIMANCHE 10 NOVEMBRE, à 7 heures

LE BOSSU

drame à grand spectacle, en 5 actes et 10 tableaux

Tableaux : 1. L'auberge de la Pomme d'Adam ; 2. Les fossés de Caylus ; 3. L'armurier de Segovie ; 4. La niche de Médor ; 5. Le mort parle ; 6. Cocardasse ; 7. Une fête au Palais-Royal ; 8. Mort de Peyrolles ; 9. Les fiançailles du Bossu ; 10. La justice de Lagardère. 94969

Tout le monde remarquera aux *Galeries Lilloises*, le choix immense des *Fourrures* et leur bon marché réellement extraordinaire (45 à 49, rue Nationale, Lille. 55076

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

E. D. 8. — Présentez-vous au bureau de l'état-civil, muni de votre livret militaire. — UN LECTEUR ATTENTIF. — Soumettez votre demande à la Chambre de Commerce. — G. P. — Même réponse que ci-dessus. — UNE VEUVE DANS L'INQUIÉTUDE. — Tentez une démarche auprès de vos fournisseurs en vue d'une entente. — M. R. F. J. — 1. Il y a un train qui part de Lille à sept heures et arrive à Paris à dix heures ; 2. Quart de place ; 3. Non. — UN JEUNE CONSCRIT. — 1. Non ; 2. Oui ; 3. Vous pouvez faire la demande maintenant. — UN PETIT INVENTEUR 80. — Il est toujours facultatif de prendre un brevet pour une invention. — FLORIS. — Tourquennois. — BONDUES M. D. — 1. Oui ; 2. Trois quarts de place ; 3. Il doit prendre le train à la gare Saint Lazare, qui le mènera à Versailles. C. L. J. L. — Adressez votre demande à M. le président de la Chambre de Commerce de Roubaix. — LES CINQ FRÈRES, TOURCOING. — Si vous êtes nés en France d'un père qui, lui-même, y est né, qu'il soit Français ou étranger, vous êtes Français, sans faculté de répudiation. — TOURCOING, VIVE L'ARMÉE. — Si l'aîné réclame la dispense en se basant sur ce que son frère cadet est engagé volontaire, le puîné, qui est dispensé, perdra ses droits à la dispense et sera appelé ou maintenu au corps pour le temps de service qu'il reste à faire aux jeunes gens de sa classe.

MAUX de JAMBES
Ulcères, VARICES, Démangeaisons, ECZÉMA et toutes plaies anciennes guéries par l'EAU PRÉCIEUSE
les notices contenant attestations de guérison. Demander notre explicatif
Dépensier, pharmacien à ROUBAIX (Nord-Inférieur).
Roubaix, Pan Vasseur, r. Gle-Chemin, Tourcoing, Phie Boyaval.

BELGIQUE

CHAMBRE. — Séance du 8 novembre. — (De notre correspondant). — On entend d'abord M. Terwagne, député socialiste d'Anvers. Il fait un discours qui est surtout de la politique locale. Il reproche à ses collègues catholiques d'Anvers d'accepter un projet de loi qui, en aggravant les dépenses militaires, va à l'encontre des déclarations anti-militaristes qu'ils ont faites naguère, notamment à la veille des dernières élections.

M. de Smet de Naeyer oppose à ces attaques de M. Terwagne l'interruption faite l'autre jour par M. Lorand qui affirmait que le projet militaire était le triomphe du Meeting anversois. La contradiction est plaisante.

L'honorable ministre engage ensuite une assez longue discussion de chiffres pour montrer que les évaluations de MM. Aut. Delporte et Hymans, au sujet des conséquences financières du projet ainsi que des effectifs qu'il donnera sont erronées.

M. Beernaert prend la parole, au milieu de la plus vive attention. Mais il ne prononce pas de grand discours. Il se contente de répondre au reproche qui lui a été fait une fois de plus, dans ce débat, de n'avoir pas, étant ministre, assuré le triomphe du Service personnel après avoir, en 1886, mis dans la bouche du Roi prononçant le discours du trône, des déclarations favorables à cette réforme.

L'orateur dit qu'il n'a pas, lors de la mise en discussion du projet d'Oultremont, en 1887, voulu peser par la menace d'une crise ministérielle sur la conscience de ses amis de la droite : le Cabinet qu'il présidait s'était formé sur un programme qui ne comprenait pas le service personnel et le ministère considérait comme son devoir de ne pas compromettre la réalisation de ce programme au sujet duquel il y avait, virtuellement, des engagements entre la majorité et le gouvernement.

M. Beernaert montre que M. Frère-Orban a, en maintes circonstances, déterminé sa conduite par une raison semblable. Il montre aussi que la gauche peut être légitimement soupçonnée de se laisser guider par des mobiles exclusivement de parti dans la question militaire.

Le dernier orateur est M. Woeste, qui engage ses amis encore hésitants de la droite à se rallier au projet ; il les met en garde contre la politique du tout ou rien.

L'heure de clôture de la séance arrive sans que le discours de l'honorable membre soit terminé. La suite en est remise à..... la prochaine session, qui s'ouvre mardi.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE. — M. de Sadeleer renonce définitivement au renouvellement de son mandat. On dit maintenant que M. Schollaert serait disposé à accepter la présidence.

LA CAMPAGNE DES COLLECTIVISTES POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL. — Les socialistes commencent dimanche prochain leur campagne pour le suffrage universel. Ils débutent par l'arrondissement de Liège, qui sera inondé le 10 novembre de députés, de sénateurs, de conseillers provinciaux et communaux du rouge le plus vif, et aussi de secrétaires et d'administrateurs de coopératives. Trente-quatre meetings seront donnés.

LA BELGIQUE ET LA CORÉE. — Le « Moniteur » de vendredi publie l'article unique d'une loi approuvant le traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu le 23 mars 1901 entre la Belgique et la Corée.

BRUXELLES

LE DOUBLE ASSASSINAT DE LA RUE DE LA SENNE. — La Cour d'assises du Brabant a entendu vendredi les dépositions des témoins et le réquisitoire de M. l'avocat général. Le verdict sera rendu samedi.

SERAING

LA GRÈVE DES MINEURS. — ATTEINTES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Jeudi après-midi, un nommé Nicolas Georges, qui s'en revenait du travail, rencontra des grévistes. Ceux-ci, en l'apercevant, simulèrent une bagarre dans laquelle ils enveloppèrent Nicolas Georges, qui reçut un violent coup de canne-tête. Nicolas Georges, irrité, rentra chez lui et en ressortit armé d'un revolver. Il décharga son arme dans la direction du groupe qui l'avait assailli, et heureusement il n'atteignit personne. La police survint entretemps et arrêta Nicolas Georges et son agresseur.

HAVINES

LE NOMMÉ LARIVIÈRE, célibataire, a été trouvé pendu dans sa maison, jeudi matin. Larivière qui s'adonnait depuis quelque temps à la boisson, s'est sans doute donné la mort dans un accès de fièvre chaude.

ANDERLUES

UN TERRIBLE ACCIDENT est survenu jeudi matin au puits numéro 3 des houillères d'Anderlues. Un ouvrier, Durieux H., âgé de 61 ans, a été enseveli sous un éboulement. Lorsqu'on a voulu le dégager, on n'a plus trouvé qu'un cadavre.

TOURNAI

AU CAFÉ DES BRASSEURS. — Dimanche 10 novembre, à sept heures, concert par l'« Union Orphéonique » et plusieurs amateurs. Prix des places : 0 fr. 50 et 0 fr. 30.

EXPOSITION D'AVICULTURE. — La Société Ornithologique du Tournaisis organise pour les 30 novembre, 1er et 2 décembre, une exposition d'aviculture qui comprend 540 concours, dont 250 aux diverses races de volailles, 200 aux pigeons, 50 aux oiseaux aquatiques, 10 aux dindons, 30 aux lapins, 14 aux oiseaux de volière. Les prix atteindront la somme de 3.500 francs. En outre, 115 prix d'honneur en espèces et en objets d'art offerts par des notabilités de l'arrondissement. Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat, rue des Puits-l'Eau, 19.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 8 novembre 1901. — Président : M. Nothomb. — Escroqueries. — Roland Alamar, 13 ans, employé à Blandain, s'est fait remettre, les 21 et 22 juin 1901, par deux négociants de Tournai, MM. Canler et Thauveye, en se disant envoyé par un sieur Lazarus, une bouteille de champagne, cinq bouteilles de bière et des pâtisseries. Il est condamné par défaut à trois mois et 78 francs. — Mœurs. — Un mois et 26 francs à Wimberg Edmond, 18 ans, journalier à Tournai, pour outrages aux mœurs le 5 septembre 1901. — Vol. — Durieux Charles, dit Louva, 47 ans, ajusteur à Tournai, y a volé, le 23 août dernier, un veston et un permis de chasse à Hazaert François ; il reçoit un mois et 26 francs avec sursis. — Droit de licence. — Liétart Sophie, dite Chiquette, 44 ans, cabaretière à Tournai, ne paie pas le droit de licence établi par la loi du 19 août 1889. Cependant deux agents de police la surprirent, le 11 mars dernier, en train de servir des verres de genièvre. Elle est condamnée pour défaut de patente à 55 francs d'amende ou quinze jours de prison, pour débit de boissons alcooliques à 900 francs d'amende ou un mois. Son mari, Lampe Auguste, est déclaré civilement responsable. — Pêche. — Vantieghem Arthur, 38 ans, tisserand, à Roubaix, a pêché sans autorisation, le 9 juin dernier, à St-Léger, dans le canal de l'Espierres ; Devaux Alexandre, 52 ans, journalier à Wattrelos, a commis le même délit, le 7 août, à Hérimes, dans le canal de l'Espierres ; ils sont condamnés chacun à 25 francs. — Opposition. — Condamné par défaut à vingt jours le 4 octobre dernier, pour coups portés à Coulon Anthime, Barbe Camille, 39 ans, teinturier à Baillœul, entend, sur opposition, réduire sa peine à 40 francs ou dix jours. — Expulsés. — Bourdon Arthur, 34 ans, colporteur à Roubaix, et Kinck Edouard, 45 ans, colporteur à Lille, sont expulsés respectivement par arrêtés royaux des 24 mai 1901 et 23 août 1900. Le 15 octobre dernier, ils furent trouvés en Belgique, le premier à Wez-Velvain, et le second à Tournai. Ils reçoivent Bourdon un mois et Kinck cinq mois de prison.

ESTAIMPUIS

UNE TENTATIVE DE VOL a été commise dans la nuit du 7 au 8 novembre, chez M. Léo Vanneste. Les malfaiteurs, après avoir fracturé les portes des étables en ont retiré un porc et un veau pour les emmener. Mais la femme du voisin ayant, vers deux heures, allumé sa lampe, ils ont dû à ce moment prendre la fuite en abandonnant ces animaux. En effet le porc fut retrouvé le matin dans le verger et le veau à plusieurs kilomètres de la maison. Le garde Moulin qui a fait les premières recherches continue son enquête.

IL NOUS A ÉTÉ DONNÉ dernièrement de visiter les ateliers importants que M. Nys-Glorieux possède à Luingne-Tombrouck, près Mouscron. Nous y avons vu, outre les constructions de charpente métalliques de tout genre, des chaudières à vapeur de tous systèmes et dimensions, dont M. Nys s'est fait une spécialité.

S'il y a déjà de grosses difficultés à construire des générateurs allant jusqu'à 30 et 40,000 kilogrammes, il doit être non moins malaisé de transporter ces colosses. M. Nys a très heureusement tranché la difficulté en construisant un chariot monstre pouvant transporter des poids jusqu'à 60,000 kilogrammes. Ce formidable engin de transport ne mesure pas moins de sept mètres de longueur sur 1 mètre 70 de largeur.

Il réunit toutes les conditions imposées par le règlement de police sur le roulage, il est à voie sinégales et les gentes ont 28 centimètres de largeur.

Nous venons d'apprendre par M. Nys que ce chariot sera exposé sur le marché de Courtrai lundi prochain, 11 novembre, de trois heures et demie à quatre heures, et qu'il sera chargé d'une chaudière Cornwoll Gallonay à deux foyers intérieurs en destination pour la fabrique d'huile de M. Dassonville, à Lendelede. 95889

ÉTABLISSEMENT
D'HYDROTHÉRAPIE
du Docteur DELAUNOIS
à Bonsecours-Péruwelz

LE SANG PUR
c'est la SANTÉ
PURIFIEZ, DÉPUREZ, RAFRAICHISSEZ votre SANG
en faisant usage du
DÉPURATIF RÉSOLUTIF
La pureté du sang assure une santé parfaite ; en effet c'est parlui que nous vivons et que nous sommes bien portants ou malades.
Le dépuratif résolutif composé des plantes indigènes les plus actives, chasse par les sécrétions tous les vices du sang, en éliminant toutes ses impuretés.
Toutes les personnes souffrant de boutons, clous, eczéma, dartres, furoncles, acné, herpès et démangeaisons de toute nature, verront leurs maux disparaître à bref délai en employant ce dépuratif sans rival.
Le n° 1 très amer est le plus actif. Le n° II plus doux convient aux enfants et aux personnes redoutant l'amertume.
Prix de la boîte 1 fr., 6 boîtes 5 fr., chez le préparateur Jules BARBRY, botaniste-herboriste, 11, rue du Bois, Roubaix.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LA PÉDALE TOURQUENNOISE rappelle à ses membres la réunion, en son local, 171, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing, le dimanche 10 novembre, à une heure précise, pour courir le championnat de fond et vitesse.

NORD-TOURISTE. — Nous rappelons qu'un referendum-concours est ouvert entre tous les membres du Nord-Touriste, pour la désignation des trois routes dont on désire l'amélioration au point de vue cyclable. Les listes doivent porter le nom et le numéro d'inscription du sociétaire et être aissi adressées : Referendum-concours, Nord-Touriste, 104, rue du Moulin, Roubaix. Les sociétaires qui auront approché le plus la liste définitive résultant du dépouillement du referendum auront droit aux prix annoncés.

FOOTBALL

UNION SPORTIVE ROUBAISIENNE. — Tous les membres de la société sont priés d'assister à l'entraînement demain dimanche, à sept heures et demie. Cet entraînement servira à former définitivement les équipes. — L'après-midi, à trois heures, réunion obligatoire au local de la société, pour étudier quelques questions très importantes, entr'autres : uniforme, nomination des capitaines, matchs en vue, etc. La Commission compte sur la présence de tous les sociétaires.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Journée du dimanche 10 novembre. — Match de championnat à deux heures et demie, sur le terrain du boulevard, entre les équipes secondes du Racing-Club Roubaisien et de l'U.S.T. — Match interclub, à deux heures trois quarts, à Lille, entre l'équipe troisième (A) de l'U.S.T. et l'équipe seconde de l'Union Sportive Lilloise. Sont convoqués : MM. Delbecque, Surquin, Ramackers, Geortoy, Denorme, Wilmot, Dandoy, Jean, Delannoy, Lejeune, Fromentin. — Entraînement : Les équipiers premiers s'entraîneront sur le terrain de l'U.S.T. et non au Sporting-Club Tourquennois. Coup d'envoi à neuf heures précises. Les équipiers 3 (B) et les autres joueurs commenceront l'entraînement dès huit heures du matin.

STADE ROUBAISIEN. — Dimanche, à deux heures quarante-cinq, se jouera, au Vélodrome Lillois, un match comptant pour le championnat du Nord, entre les équipes 1 de l'Iris-Club Lillois et du Stade Roubaisien. Ce match promet d'être très intéressant, attendu que ces deux équipes se tiennent actuellement en tête du classement. Rendez-vous à 1 heure 10, à la gare des équipiers suivants : J. Catteau, Legrand, Dutton, Borrows, Merreté, Howie, Berry, Gillespie, Bonnier, Maertens, Webster. — Les équipes 2 de l'Iris-Club Lillois et du S.R. se rencontreront à leur tour sur le terrain du Stade, au Breucq, à trois heures. Sont convoqués : Ed. Catteau, Caucheteux, Derreumaux, Robrechts, Toulet, Servenay, Fontonnelli, Vanneste, Honorez, Lampe, Gauthier. — L'équipe 3 et les équipiers non classés sont priés de se trouver sur le terrain dimanche, à huit heures, pour une partie d'entraînement et l'élection de leur capitaine.

SPORTING-CLUB TOURQUENNOIS. — Dimanche prochain, 10 novembre, à deux heures et demie, l'équipe 2 du S.C.T. se rencontrera avec l'équipe 1 de l'Union Sportive Lilloise, sur le terrain de la rue de Dunkerque, en un match comptant pour le championnat du Nord. — A dix heures précises, match d'entraînement entre l'équipe 1 du Racing-Club Roubaisien et l'équipe 1 du S.C.T. Sont convoqués pour cette heure : P. Wattel, G. Waelès, L. Desvignes, P. Wattinne, M. Dassonville, I. Contrain, J. Debeuf, J. Barrois, J. Crombez, A. Debeuf, E. Tiberghien. — A huit heures, partie d'entraînement entre les équipes 3 et 4. — Les amendes seront rigoureusement appliquées aux joueurs qui ne se présenteraient pas, à moins d'une raison jugée valable.

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche prochain, 10 novembre, l'équipe 1 du R.C.R. ira jouer un match d'entraînement avec l'équipe correspondante du Sporting-Club Tourquennois, sur le terrain du S.C.T., à neuf heures et demie du matin. — Comme nous l'avons annoncé hier, le match R.C.R.3-R.C.R.4 pour le championnat du Nord aura lieu sur le terrain du Racing, rue de Beaumont, à neuf heures du matin ; il sera arbitré par M. Sanglan, de l'U.S.T., arbitre officiel de l'U.S.F.S.A.

FOOTBALL-CLUB MOUSCRONNOIS. — Dimanche 10 novembre, à huit heures et demie, sur le terrain du Bornoville, entraînement de l'équipe II. L'équipe I se rendra à Ypres par le train de 11 h. 45 pour disputer un match avec l'équipe I du Football-Club Ypro is. Le coup d'envoi sera donné à 3 heures.

ATHLÉTISME

UNION DES SPORTS ATHLÉTIQUES. — Comme nous l'avions annoncé dernièrement, c'est demain dimanche 10 courant, au siège de la société, rue Neuve, qu'une fête intime sera offerte aux membres honoraires et familles des membres actifs. Au programme qui se compose en partie d'éléments du Cercle, viendront se joindre quelques fines lames de la région. Parmi ceux-là, nous citerons au premier rang, M. Paul Lefèvre, lieutenant de réserve, président de la salle d'escrime de la société l'« Honneur », de Douai ; M. Simon, adjudant maître d'armes au 15e régiment d'artillerie à Douai ; M. Delassus, avocat à Douai. Il n'est pas douteux qu'avec des éléments aussi distingués, on n'obtienne les suffrages des nombreux sportsmen qui voudront bien honorer cette fête de leur présence. Les portes de la salle seront ouvertes à trois heures et demie précises pour commencer à quatre heures. En voici le programme : 1. Fleuret : MM. René Dubrulle et Guérin, membres de l'Union des Sports Athlétiques ; MM. Delassus et Bécue, membres de l'Union des Sports Athlétiques. — 2. Boxe française : MM. J. Desruelles, professeur à l'Union des Sports Athlétiques, et Leplat, de Roubaix. — 3. Epée de combat : MM. Paul Lefèvre, et Honoré, de l'Union des Sports Athlétiques. — 4. Fleuret : MM. Simon et Dubar, professeur à l'Union des Sports Athlétiques. — 5. Boxe française : MM. J. Desruelles, professeur, et Lorthiois, amateur. — 6. Poids et haltères : MM. Masson, Leclercq Wiame, Boussier, Dewas, etc. — 7. Lutte française : MM. X..., et Z... — N.-B. : Les cartes d'invitation seront rigoureusement exigées au contrôle.

LUTTE

LE CHAMPIONNAT DU MONDE. — Résultats de la deuxième soirée : Bachacou tombe Grange ; Duprat tombe Nollet ; E. Raicevich tombe Larnaude ; Chalzet tombe Charles de Nancy ; Weber tombe Bach ; Constant le Boucher tombe Rabasson ; Sabès, le fin lutteur bordelais a été disqualifié pour ne pas s'être présenté.

TIR AUX PIGEONS

CROIX. — Un grand tir aux pigeons est offert aux amateurs le dimanche 17 novembre, chez M. Léon, à la « Guinguette du Crêchet », rue du Boulevard. Les prix sont : 1 de 20 fr. ; 2 de 15 fr. ; 1 de 10 fr. ; 2 de 8 fr. ; 3 de 6 fr. ; 3 de 5 fr. ; et 4 de 4 fr. Mise : 3 fr. 50. Inscription à 2 h. ; tir à 3 heures.

JEU DE BOULES A LA PLATINE

ROUBAIX. — La société établie chez M. François Verhulst, à l'estaminet de la « Brasserie du Mogador », rue Archimède, 79, au Fontenoy, fera bouler le dimanche 10 novembre 1901, 110 francs de prix en espèces.

— La société établie chez M. Victor Hervan, rue Stéphenson (face rue Cassel), « Estaminet du Vieux Château d'Or », fera bouler, le dimanche 10 novembre 1901, de très beaux jambons. — La mise sera de 25 centimes ; elle donnera droit à trois coups de boule sans se retirer du jeu. L'inscription se fera au siège de l'établissement, de quatre heures à huit heures et demie du soir. — Le jeu commencera à quatre heures précises du soir. — En cas de mauvais temps, le jeu étant couvert ne sera pas remis.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 10 novembre courant, « Au Coq Hardi », chez M. Léon Bernard, rue des Arts, 166, à deux heures et demie précises, grand essai de coqs.

— Le dimanche 10 novembre 1901, grande partie de coqs chez Alphonse Dardusse, « A la Grosse Duite », 129, rue de la Vigne. 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre la grande société de Waeregham (Belgique). — Mise au pare à cinq heures et demie.

— Dimanche prochain, 10 novembre, la société établie chez M. Lemisse, anciennement chez M. Debeuf, jouera un 2 de 3 morts pour 50 francs, chez M. Millescamps, rue Carnot, à Mouvaux. — La mise au pare aura lieu à cinq heures et demie précises. 94113d

— La société du Petit-Beaumont jouera dimanche 10 novembre, un 3 de 5 pour 50 francs, chez M. Constant, du Bas-Chemin, à Wattrelos. Mise au pare à cinq heures.

— « Au Bon Vivant », le dimanche 10 novembre, un 2 de 3 morts pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre l'« Enfin ». — Mise au pare à cinq heures précises.

— Dimanche 10 novembre, chez M. Oscar Savary, cabaretier, 51, rue du Tilleul, 2 de 3 morts pour 50 fr., contre la société de l'« Abondance ». Mise au pare à cinq heures. 95097d

ROUBAIX. — Pour les débuts de la saison, une intéressante partie de coqs a eu lieu, jeudi soir, à cinq heures et demie, vis-à-vis d'un grand nombre d'amateurs, chez M. Destobelaere, estaminet de l'« Enfant Perdu », rue de l'Epeule. On jouait un 2 de 3 mort pour 50 francs, avec paire de plaisir à 10 francs, contre la société de l'Enfin de la rue de Blanchemaille. — Des sujets remarquables avaient été réservés pour le combat qui a été des plus animés. La société de l'Enfant Perdu a perdu les deuxième et troisième paires. La première n'a pas décidé.

— Considérablement d'amateurs étaient venus, hier soir, à cinq heures et demie, chez M. Simon, estaminet du « Cochon Rouge », rue de Mouvaux, pour assister à une importante partie qui se jouait contre la société Camille Delaere, de la rue de Lannoy. Il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs avec paire de plaisir à 10 francs. On a vu d'excellents coqs à cette partie qui a été très animée. En voici les résultats : La société Delaere de la rue de Lannoy a gagné les première et troisième paires et perdu la deuxième.

— Voici les résultats de la première partie de coqs qui a été donnée avec succès et devant un grand nombre d'habitués des saisons précédentes, chez M. Henri Delhock, estaminet du « Maréchal de Coyghem », Grande-Rue. On sait qu'on jouait un 2 de 3 mort pour 50 francs contre la société de Roncq. La société du Maréchal a gagné les deux premières paires et perdu la troisième paire.

WATTRELOS. — Dimanche 10 novembre, chez M. C. Catteloin, au Bas-Chemin, 3 de 5 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre la société du Petit-Beaumont, de Roubaix. — Mise au pare à cinq heures et demie très précises. 95082

JEU DE BOULE

ROUBAIX. — Dimanche 10 novembre, rendage de la partie de boule chez M. Emile Dambrin, rue de Maubeuge, 30. — 11 de 21 pour 50 francs : les deux invincibles de Lys-lez-Lannoy, Camille et Pierre Hauteœur, contre Alfred et Henri Dambrin, dit le casseur de boules, de Roubaix. — Le jeu commencera à neuf heures. Qu'on se le dise. 95098d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Une exposition-concours aura lieu le dimanche 12 janvier prochain, chez M. Théophile Gheysen, à l'angle des rues de l'Epeule et du Grand-Chemin, sous la présidence de M. Adolphe Desobry. — Des affiches contenant le règlement et les conditions du concours paraîtront en temps utile. 95099d

— La société l'« Espérance », établie au « Souvenir de Crimée », rue de l'Epeule, a, dans sa réunion du jeudi 7 novembre, décidé les concours suivants pour la saison 1902 : 18 mai, Rambouillet. — 1er juin, Chartres. — 15 juin, Orléans (17e concours annuel). — 6 juillet, Châteaudun. — 24 août, Chantilly (concours des Cent Lapins).

Important à connaître
SPÉCIALITÉ D'HUILE DE FOIE DE MORUE
que tout le monde peut boire en raison de la fraîcheur du Poisson qui l'a produite et de sa préparation immédiate sur les lieux de la pêche, fabriquée spécialement pour quelques Pharmaciens. Médicament reconstituant, antirachitique, antiscrofuleux, aliment de premier ordre, digé